

LA GASPESIE.

Comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure. L'étendue de terres arpentées et offertes en vente est de 780,062 acres.

Le sol est d'excellente qualité. Son climat est en tout comparable à celui de Montréal. Jusqu'aujourd'hui la principale industrie des populations qui habitent cette région a été la pêche, bien que l'agriculture y soit très payante. Les grains et les légumes poussent en abondance.

TRANSPORT DES COLONS.

Sur présentation d'un certificat de son curé pour établir qu'on est colon de bonne foi, à

L. E. CARUFEL,
Agent de Colonisation,
1546 rue Notre Dame,
Montréal, P. Q.

On peut obtenir des billets de passage à un centin le mille sur les chemins de fer Intercolonial et Baie des Chaleurs, à partir de Montréal et de Lévis. Le transport des articles de ménage et des instruments aratoires se fera avec des réductions proportionnelles.

PRIX DES PASSAGES.

	Aller	Retour
De Montréal à Matapédia	\$4.55	\$9.06
De Matapédia à Carleton45	.90
“ “ à Maria55	1.10
“ “ à Cascapédia60	1.20
“ “ à Caplan79	1.58
“ “ à New Carlisle98	1.96

TRANSPORT DES EFFETS, INSTRUMENTS ARA-TOIRES, ETC.

Par char Moins d'un
char. 100 lbs.
\$28.00 \$0.28

De Montréal à Matapédia
De Matapédia à Carleton
“ “ à Maria
“ “ à Cascapédia
“ “ à New Carlisle

Les taux de fret au

cent livres et au char
seront réduits dans les
mê m e s proportions
que sur l'Intercolonial.

LES CONDITIONS DE LA VENTE.

Le prix du terrain est de 20 centins l'acre.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

L'acquéreur doit prendre possession de la terre qui lui est vendue dans les six mois qui suivent la date de la vente.

Il doit y résider et l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres pendant au moins deux ans à compter de la vente.

Dans le cours des quatre premières années, il est tenu de défricher et de mettre en culture au moins dix acres par cent acres de terre et construire une maison habitable de seize pieds sur vingt.

Il doit payer comptant un cinquième du prix d'achat et la balance en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par année.

De plus, si le lot acquis se trouve situé dans une région actuellement sous licence de coupe de bois ou encore dans une région qui tombe sous le coup de l'acte des mines, le colon est tenu de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les forêts, les mines et la pêche.

PRINCIPAUX ENDROITS DE COLONISATION.

SAINT LOUIS, à six mille en arrière de Carleton, est une colonie importante. On s'y rend en débarquant à la station Robitaille. Il y a là une chapelle et une école. La terre est de bonne qualité. On y compte déjà 23 familles et on peut encore en loger beaucoup d'autres.

MARIA, située sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs est aussi considérable que Carleton. Il s'y fait un commerce de bois considérable. Tout près, sur la rivière Cascapédiac, est une mission qui prend beaucoup d'importance. Il y a là une quarantaine de familles. On a une école, une scie-

rie où l'église.
Le sol c
St.-An
milles d
Elle est
bonne q
à vapeu
place.
CROSS
pédia.
gouche,
cessions
chainem
s'adresse
Oak Ba
(27 mille
tablir de
CARLE
malheur
St.-Cr
trois sci
à prendr
de nom
Caplan,
Cyr, hôt
de la gar
BONAV
agricole
prendre
Gravel.
NEW C
lation ca
terres so
a beauco
dans les
colons d
Mr. Mag
à lui po
curé, ou
PASPE
de fer de
construit
bonnes,
aussitôt
détenus
condition
le Rev.
bon cana
voiture,
terres ou